



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 29 mai 1997 — N° 108

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

29 mai 1997

29 mai 1997

Le jeudi 29 mai 1997

N° 108

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 254 Loi concernant Trust Bonaventure inc. — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1997, sous réserve de l'application de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 898-970529)

M. Bourbeau (Laporte) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 254, Loi concernant Trust Bonaventure inc.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 254 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et le ministre des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

29 mai 1997

29 mai 1997

Dépôt de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 25, 26 et 27 mars, 15 avril, 7, 8, 13, 14, 15, 27 et 28 mai 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 40Loi modifiant la Charte de la langue française – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 899-970529)

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 28 mai 1997, a étudié en détail les projets de loi suivants:

n° 95Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 900-970529)

n° 57Loi modifiant la Loi sur les fabriques et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 901-970529)

n° 120Loi modifiant la Loi sur l'inspecteur général des institutions financières et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 902-970529)

Dépôt de pétitions

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 2000 pétitionnaires de différentes régions du Québec, concernant le maintien des garderies privées.

(Dépôt n° 903-970529)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Vallières (Richmond)

29 mai 1997

dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 2218 pétitionnaires provenant de la communauté anglophone des comtés d'Arthabaska, Drummond, Johnson et Richmond, demandant que leur territoire soit rattaché à la nouvelle commission scolaire anglophone pour la région des Cantons de l'Est.

(Dépôt n° 904-970529)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Blais (Masson) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 11 474 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la fonction de lieutenant-gouverneur du Québec.

(Dépôt n° 905-970529)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Brien (Rousseau) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 109 citoyens et citoyennes du comté de Rousseau, dont 22 de la région des Laurentides, concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps.

(Dépôt n° 906-970529)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

29 mai 1997

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 28 mai 1997 sur la motion de M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 140 en annexe)

Pour: **53** Contre: **40** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 92 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 92 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 170 à 173 et au 2° alinéa de l'article 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et la Loi de police en matière de déontologie policière, le mercredi 4 juin ainsi que le vendredi 13 juin 1997 et, à cette fin, entende les personnes et organismes suivants selon l'horaire précisé ci-après:

Le mercredi 4 juin 1997

- de 11 heures à 11 h 30, des remarques préliminaires;
- de 11 h 30 à 12 h 30, M. Claude Corbo;
- de 15 heures à 16 heures, le Protecteur du citoyen;

- de 16 heures à 17 heures, le Barreau du Québec;

29 mai 1997

- de 17 heures à 18 heures, la Coalition des gais et lesbiennes;
- de 20 heures à 21 heures, l'Union des municipalités du Québec;
- de 21 heures à 22 heures, l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec;
- de 22 heures à 23 heures, l'Office des droits des détenus;

Le vendredi 13 juin 1997

- de 11 heures à 12 heures, l'Association des policiers provinciaux du Québec, conjointement avec la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal inc. et la Fédération des policiers municipaux du Québec;
 - de 12 heures à 12 h 30, des remarques finales;
- QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;
- QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;
- QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;
- QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

29 mai 1997

- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 106, Loi modifiant la Loi sur la presse;
- la Commission des finances publiques, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 139, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, et le projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'examiner la version préliminaire de son premier rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics;
- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, volet tourisme, contenus dans les listes des mois de novembre 1994 à mars 1997;
- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira en séance de travail afin de statuer sur diverses affaires courantes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

29 mai 1997

Adoption du principe

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, propose que le principe du projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, proposant que le principe du projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. le Président suspend la séance jusqu'à 20 heures.

29 mai 1997

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, proposant que le principe du projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Vallières (Richmond) propose la motion de report suivante:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans trois mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report: dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; le temps de parole non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Vallières (Richmond).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, dépose:

Une brochure intitulée «Pour un ministère de l'Emploi et de la Solidarité».

(Dépôt n° 907-970529)

Un document sur le projet de loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité intitulé «Questions – Réponses».

(Dépôt n° 908-970529)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 141 en annexe)

29 mai 1997

Pour: **30** Contre: **46** Abstention: **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, proposant que le principe du projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 150 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 150 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée.

Le rapport est adopté.

À 23 h 51, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 30 mai 1997, à 10 heures.

Le Président

29 mai 1997

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

29 mai 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole:

(Vote n° 140)

POUR - 53

Barbeau	Bouchard	Jolivet	Morin
Baril	Boulerice	Julien	(<i>Dubuc</i>)
(<i>Arthabaska</i>)	Brien	Kieffer	Papineau
Baril	Caron	Lachance	Paré
(<i>Berthier</i>)	Charest	Landry	Payne
Beaudoin	Chevrette	(<i>Bonaventure</i>)	Pelletier
Beaumier	Cliche	Landry	Perreault
Bégin	Côté	(<i>Verchères</i>)	Robert
Bélanger	Désilets	Laprise	Rochon
(<i>Anjou</i>)	Dionne-Marsolais	Laurin	Saint-André
Bertrand	Doyer	Leduc	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Fleacal	Léger	(<i>La Prairie</i>)
Bertrand	Gagnon	Lelièvre	Simard
(<i>Portneuf</i>)	Gaulin	Léonard	(<i>Richelieu</i>)
Blais	Gendron	Malavoy	Vermette
Boisclair	Harel	Marois	

CONTRE - 40

Beaudet	Bourbeau	Delisle	Gauvin
Bélanger	Chagnon	Dumont	Houda-Pepin
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Chenail	Farrah	Kelley
Benoit	Cherry	Fournier	Lafrenière
Bergman	Ciaccia	Frulla	Laporte
Bissonnet	Copeman	Gagnon-Tremblay	Leblanc
Bordeleau	Cusano	Gautrin	Lefebvre

29 mai 1997

LeSage	Middlemiss	Poulin	Williams
Loiselle	Mulcair	Sirros	
MacMillan	Ouimet	Vaive	
Marsan	Paradis	Vallières	

ABSTENTION - 0

Sur la motion d'amendement de M. Vallières (Richmond) proposant que soit reportée l'adoption du principe du projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail:

(Vote n° 141)

POUR - 30

Beaudet	Farrah	Lafrenière	Mulcair
Bélanger	Fournier	Laporte	Ouimet
(<i>Mégantic-Compton</i>)	Gagnon-Tremblay	Leblanc	Poulin
Benoît	Gautrin	Lefebvre	Sirros
Bergman	Gauvin	LeSage	Vaive
Bordeleau	Houda-Pepin	Loiselle	Vallières
Copeman	Johnson	Marsan	Williams
Delisle	Kelley	Middlemiss	

CONTRE - 46

Barbeau	Bertrand	Doyer	Lachance
Baril	(<i>Charlevoix</i>)	Facal	Landry
(<i>Arthabaska</i>)	Bertrand	Gagnon	(<i>Bonaventure</i>)
Baril	(<i>Portneuf</i>)	Garon	Laprise
(<i>Berthier</i>)	Boisclair	Gaulin	Laurin
Beaulne	Brien	Gendron	Léger
Beaumier	Charest	Harel	Lelièvre
Bégin	Côté	Jolivet	Léonard
Bélanger	Dion	Julien	Létourneau
(<i>Anjou</i>)	Dionne-Marsolais	Kieffer	Malavoy
Morin	(<i>Dubuc</i>)	Papineau	Paré

29 mai 1997

Payne	Saint-André	Simard
Pelletier	Signori	(<i>Richelieu</i>)
Rioux	Simard	Vermette
Robert	(<i>La Prairie</i>)	

ABSTENTION - 0